Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403296-20161208-2016-332-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2016

Ville de LUNÉVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-332

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 8 DECEMBRE 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 1er décembre 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, LEFEUVRE, Adjoints. Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. CHAUMET, Mmes JOCHAUD DU PLESSIX, WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, GRANDJEAN, BAUCHE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. TALLOT (pouvoir M. COURBEY), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), Mme VIROUX (pouvoir M. LEFEUVRE), M. de GOUVION SAINT-CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme LASSUS (pouvoir Mme PAILLARD), M. HAUVILLER (pouvoir M. CHAUMET), M. AUBERT (pouvoir M. BREGEARD), Mme RELOT (pouvoir Mme BAGARD), Mme DI MARINO, M. VALOIS (pouvoir M. GRANDJEAN), M. DELBARRE.

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 13 décembre 2016.

OBJET : ELECTION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE
RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection d'un secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- désigne M. Christian FLAVENOT pour remplir cette fonction.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le huit décembre deux mille seize.

POUR EXPÉDITION CONFORME
LE MAIRE,
JACQUES LAMBLIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-215403296-20161208-2016-333-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/12/2016

Ville de LUNÉVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-333

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 8 DECEMBRE 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 1er décembre 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, LEFEUVRE, Adjoints. Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. CHAUMET, Mmes JOCHAUD DU PLESSIX, WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, GRANDJEAN, BAUCHE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. TALLOT (pouvoir M. COURBEY), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), Mme VIROUX (pouvoir M. LEFEUVRE), M. de GOUVION SAINT-CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme LASSUS (pouvoir Mme PAILLARD), M. HAUVILLER (pouvoir M. CHAUMET), M. AUBERT (pouvoir M. BREGEARD), Mme RELOT (pouvoir Mme BAGARD), Mme DI MARINO, M. VALOIS (pouvoir M. GRANDJEAN), M. DELBARRE.

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 13 décembre 2016.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 10 NOVEMBRE 2016
RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du jeudi 10 novembre 2016.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le huit décembre deux mille seize.

POUR EXPÉDITION CONFORME
LE MAIRE,
JACQUES LAMBLIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403296-20161208-2016-334-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2016

Ville de LUNÉVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-334

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 8 DECEMBRE 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 1er décembre 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, LEFEUVRE, Adjoints. M. de GOUVION SAINT CYR, Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. CHAUMET, M. HAUVILLER, Mmes JOCHAUD DU PLESSIX, WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mme DI MARINO, MM. GRANDJEAN, VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), Mme VIROUX (pouvoir M. LEFEUVRE), Mme LASSUS (pouvoir Mme PAILLARD), M. AUBERT (pouvoir M. BREGEARD), Mme RELOT (pouvoir Mme BAGARD).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 13 décembre 2016.

OBJET: FINANCES - BUDGET PRIMITIF 2017 – BUDGET PRINCIPAL
RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

Le Budget Primitif du Budget Principal pour 2017 se présente de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT

- **Recettes** 21 454 623 €
- **Dépenses** 21 454 623 €

INVESTISSEMENT

- **Recettes** 6 457 644,31 €
- **Dépenses** 6 457 644,31 €

Le Conseil Municipal, à la majorité (Contre : Mme DI MARINO, MM. GRANDJEAN, VALOIS, BAUCHE, DELBARRE),
Après avis de sa Commission des Finances,

- adopte le Budget Primitif du Budget Principal 2017 pour un montant total de **27 912 267,31 €**.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le huit décembre deux mille seize.

POUR EXPEDITION CONFORME
LE MAIRE,
JACQUES LAMBLIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403296-20161208-2016-335-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2016

Ville de LUNÉVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-335

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 8 DECEMBRE 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 1er décembre 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, LEFEUVRE, Adjoints. M. de GOUVION SAINT CYR, Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. CHAUMET, M. HAUVILLER, Mmes JOCHAUD DU PLESSIX, WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mme DI MARINO, MM. GRANDJEAN, VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), Mme VIROUX (pouvoir M. LEFEUVRE), Mme LASSUS (pouvoir Mme PAILLARD), M. AUBERT (pouvoir M. BREGEARD), Mme RELOT (pouvoir Mme BAGARD).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 13 décembre 2016.

OBJET : FINANCES - BUDGET PRIMITIF 2017 – BUDGET DE L'EAU
RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

Le Budget Primitif du Budget de l'Eau pour 2017 se présente de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT

- **Recettes** 472 572,31 €
- **Dépenses** 472 572,31 €

INVESTISSEMENT

- **Recettes** 581 963,66 €
- **Dépenses** 581 963,66 €

Le Conseil Municipal, à la majorité (Abstentions : Mme DI MARINO, MM. GRANDJEAN, VALOIS – Contre : MM. BAUCHE, DELBARRE),
Après avis de sa Commission des Finances,

- adopte le Budget Primitif du Budget de l'Eau 2017 pour un montant total de **1 054 535,97 €**.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le huit décembre deux mille seize.

POUR EXPEDITION CONFORME
LE MAIRE,
JACQUES LAMBLIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-215403296-20161208-2016-336-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/12/2016

Ville de LUNÉVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-336

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 8 DECEMBRE 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 1er décembre 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, LEFEUVRE, Adjoints. M. de GOUVION SAINT CYR, Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. CHAUMET, M. HAUVILLER, Mmes JOCHAUD DU PLESSIX, WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mme DI MARINO, MM. GRANDJEAN, VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), Mme VIROUX (pouvoir M. LEFEUVRE), Mme LASSUS (pouvoir Mme PAILLARD), M. AUBERT (pouvoir M. BREGEARD), Mme RELOT (pouvoir Mme BAGARD).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 13 décembre 2016.

OBJET : FINANCES - BUDGET PRIMITIF 2017 – BUDGET LOCATIONS
RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

Le Budget Primitif du Budget Locations pour 2017 se présente de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT

- Recettes 406 877,67 €
- Dépenses 406 877,67 €

INVESTISSEMENT

- Recettes 300 548,67 €
- Dépenses 300 548,67 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (Abstentions : Mme DI MARINO, MM. GRANDJEAN, VALOIS), Après avis de sa Commission des Finances,

- adopte le Budget Primitif du Budget Locations 2017 pour un montant total de **707 426,34 €**.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le huit décembre deux mille seize.

POUR EXPEDITION CONFORME
LE MAIRE,
JACQUES LAMBLIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-215403296-20161208-2016-337-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/12/2016

Ville de LUNÉVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-337

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 8 DECEMBRE 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 1er décembre 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, LEFEUVRE, Adjoints. M. de GOUVION SAINT CYR, Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. CHAUMET, M. HAUVILLER, Mmes JOCHAUD DU PLESSIX, WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mme DI MARINO, MM. GRANDJEAN, VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), Mme VIROUX (pouvoir M. LEFEUVRE), Mme LASSUS (pouvoir Mme PAILLARD), M. AUBERT (pouvoir M. BREGEARD), Mme RELOT (pouvoir Mme BAGARD).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 13 décembre 2016.

OBJET : FINANCES - BUDGET PRIMITIF 2017 – BUDGET RESTAURATION MUNICIPALE
RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

Le Budget Primitif du Budget Restauration Municipale pour 2017 se présente de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT

- Recettes	879 452 €
- Dépenses	879 452 €

INVESTISSEMENT

- Recettes	61 000 €
- Dépenses	61 000 €

Le Conseil Municipal, à la majorité (Abstentions : Mme DI MARINO, MM. GRANDJEAN, VALOIS – Contre : MM. BAUCHE, DELBARRE),
Après avis de sa Commission des Finances,

- adopte le Budget Primitif du Budget Restauration Municipale 2017 pour un montant total de **940 452 €**.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le huit décembre deux mille seize.

POUR EXPÉDITION CONFORME
LE MAIRE,
JACQUES LAMBLIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403296-20161208-2016-338-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2016

Ville de LUNÉVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-338

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 8 DECEMBRE 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 1er décembre 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, LEFEUVRE, Adjoints. M. de GOUVION SAINT CYR, Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. CHAUMET, M. HAUVILLER, Mmes JOCHAUD DU PLESSIX, WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mme DI MARINO, MM. GRANDJEAN, VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), Mme VIROUX (pouvoir M. LEFEUVRE), Mme LASSUS (pouvoir Mme PAILLARD), M. AUBERT (pouvoir M. BREGEARD), Mme RELOT (pouvoir Mme BAGARD).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 13 décembre 2016.

OBJET : FINANCES – SERVICES PUBLICS LOCAUX – TARIFS 2017
RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

Le Conseil Municipal, à la majorité (Contre : Mme DI MARINO, MM. GRANDJEAN, VALOIS
Abstentions : MM. BAUCHE, DELBARRE),
Après avis de sa Commission des Finances,

- valide les documents ci-joints fixant les tarifs municipaux à compter du 1er janvier 2017,

- autorise le Maire à signer les conventions et avenants relatifs à l'application de ces tarifs.

I - ANIMATION

* DROITS DE PLACES

				2016
Attraction foraine sans distinction de genre	Forfait			
. de 0 à 100 m²	le m²		2,80 €	2,80 €
. de 101 à 200 m²	"		2,60 €	2,60 €
. au-delà de 200 m²	"		2,50 €	2,50 €
Droits pour branchements électriques (métiers forains)		Par jour		
. Inférieur à 20 Ampères			3,00 €	3,00 €
. de 20 à 39 Ampères			3,95 €	3,95 €
. de 40 à 59 Ampères			5,25 €	5,25 €
. au-delà de 59 Ampères			7,30 €	7,30 €
Caravanes forains	Par jour		1,30 €	1,30 €
- Fêtes de quartier - le samedi et dimanche :				
. de 0 à 100 m²	le m²		1,75 €	1,70 €
. de 101 à 200 m²	"		1,55 €	1,50 €
. au-delà de 200 m²	"		1,35 €	1,30 €
Manège (en dehors des foires et fêtes de quartier)		La semaine	77,00 €	76,00 €
Autres attractions pour enfants		Par jour	36,50 €	36,00 €
- Cirques ou théâtres forains				
La place	le 1er jour		1,00 €	
	Jours suivants		0,50 €	
Forfaits	Eau		50,00 €	
	Electricité		100,00 €	

* MARCHES

par mètre linéaire			
du 1er Janvier au 31 Mars		1,00 €	1,00 €
du 1er Avril au 31 Décembre		1,40 €	1,40 €

NOTA : Auquels s'ajoutent une surtaxe de 0,10 € par mètre linéaire pour l'association des commerçants non sédentaires de Lunéville

Droits pour branchement électrique (par jour et par étal)			
- 5 ampères		3,20 €	3,15 €
- 10 ampères		4,15 €	4,10 €

* POINTS DE VENTE TEMPORAIRES

L'encaissement se fera le 1er jour de l'installation

par point de vente			
.marrons, huîtres	Par mois	72,00 €	71,00 €
.pizzas, snacks, confiseries	Par mois	140,00 €	138,00 €
	Par jour	15,00 €	15,00 €
. glaces	Forfait pour la saison (Mars à Septembre inclus)	387,00 €	383,00 €
.occupations ponctuelles (commerce en tout genre)	Par jour	71,00 €	70,00 €
.occupations occasionnelles pour marchandise (fleurs)	Par jour	30,50 €	30,00 €
Foire Grasse	Le mètre linéaire	11,00 €	11,00 €

II - HYGIENE & SANTE

* TAXE DE DESINFECTION

Par volume de 20 m3 désinfecté		21,00 €		*21,00 €*
Pour les maladies à déclaration obligatoire		10,50 €		*10,50 €*
Aérosol Cafards-Fourmis-Moustiques	150 ml	8,40 €		*8,40 €*
Aérosol Insectes Volants	400 ml	9,50 €		*9,50 €*
Aérosol Désodorisant	150 ml	9,50 €		*9,50 €*
Insecticide Liquide	750 ml	12,60 €		*12,60 €*

III - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC :

* DROIT DE VOIRIE

PREMIERE SECTION

Occupation permanente de la voie publique ou du domaine communal

. Appareil distributeur de carburant - par an		33,50 €		*33,30 €*
. Appareil distributeur de boissons, publicitaire ou autres (au sol, fixe ou mobile - par an)		58,50 €		*58,00 €*
. Borne air et eau - l'unité par an		14,40 €		*14,20 €*

DEUXIEME SECTION

Stand de vente à emporter d'un commerce existant – par an, par unité		30,00 €		*30,00 €*
Chevalet publicitaire - par an, par unité		15,00 €		*15,00 €*
. Etalages réguliers de marchandises, rôtissoires etc - par m² et par mois		1,60 €		*1,60 €*
. Terrasse close - par an, le m²		55,50 €		*55,50 €*
. Terrasse mobile - par mois, le m²		2,30 €	*par an.*	*2,30 €*
. Occupation de la voie publique pour dépôt de matériaux, matériels et travaux - par semaine et par m²		1,70 €		*1,70 €*

NOTA : Il n'est pas dû de redevance pour une occupation de moins de 48 H. L'occupation de moins de 7 jours se paie comme la semaine

. Occupation du domaine public par des échafaudages (même suspendus) ou pour des travaux à un immeuble, à une façade ou à une devanture (droits dus par l'entreprise) - Les périodes de chômage-intempéries seront déduites / par semaine et par m²		1,70 €		*1,70 €*

NOTA : Il n'est pas dû de redevance pour une occupation de moins de 48 h. L'occupation comprise entre 48h et moins de 8 jours se paie comme la semaine

. Occupation temporaire pour des véhicules : occupation du domaine public par des présentations de véhicules, exposition itinérante sur camion (à titre commercial) par jour et par m²		1,70 €		*1,70 €*

NOTA : Arrondi au m² ou mètre linéaire supérieur de toutes les cotes inférieures ou comprises entre ces dimensions.

Réservation d'emplacement de stationnement pour véhicule ou dépôt de matériaux (au delà d'une semaine)				
	Par emplacement et par semaine	20,00 €		*20,00 €*

IV - RESTAURATION MUNICIPALE

Prix repas adultes	7,40 €	*7,30 €*
Personnels municipal & C.C.A.S.	5,40 €	*5,30 €*
Prix boisson	1,00 €	*0,90 €*
Eau (0,5l)	0,50 €	*0,50 €*
Dosette café	0,40 €	*0,40 €*

V - PETITE ENFANCE

*** Accueil de Loisirs "L'Ile aux Vacances"**

		Lunévillois	Quotient Familial	Non Lunévillois Tarif Unique		
Prix de journée + inscription à la semaine obligatoire		12,90 €	A - de 0 à 600 €	17,50 €	*12,80 €*	*17,30 €*
		13,10 €	B - de 601 à 800 €		*13,00 €*	
		13,40 €	C - Plus de 800 €		*13,30 €*	
Garderie	La vacation	1,20 €		1,60 €	*1,15 €*	*1,55 €*

***Personnel d'Encadrement**

Pour établissement de fiche de paie au tarif journalier

Accueil de loisirs :

- Directeur Adjoint :	51 €	51,00 €
- Animateur référent :	46 €	46,00 €
- Animateur diplômé et stagiaire :	44 €	44,00 €
- Animateur non diplômé :	39 €	39,00 €

VI - JEUNESSE

*Formation de Compétences de Citoyen de Sécurité Civile de Niveau 1

La Formation	Lunévillois	10 €	10,00 €

Accueil Jeunes (Délibération du 12 novembre 2015) :

SERIES	QUOTIENT FAMILIAL	ADHÉSIONS	
A	de 0 à 600 €	3 €	3,00 €
B	de 601 à 800 €	4 €	4,00 €
C	plus de 800 €	5 €	5,00 €
D	non Lunévillois	10 €	10,00 €

VII - PERSONNEL MUNICIPAL

Pour établissement de mémoire : tarif horaire

Filière Technique

Catégorie		
C	34,00 €	33,50 €
B	51,00 €	50,00 €
A	86,00 €	85,00 €

Filière Administrative

Catégorie		
C	37,00 €	36,00 €
B	45,00 €	44,50 €
A	60,00 €	58,00 €

Police Municipale (Hors Véhicule)

Chef	44,00 €	43,00 €
Autres Agents	37,00 €	36,00 €

VIII - TARIFS PERISCOLAIRES

En cas de changement de situation familiale ou professionnelle, la série attribuée en début d'année scolaire pourra être réexaminée sur présentation de justificatifs.

*** ACCUEIL PERISCOLAIRE *(Matin - Soir)***

SERIES	QUOTIENT FAMILIAL	Vacation	
A	de 0 à 600 €	1,15 €	*1,10 €*
B	de 601 à 800 €	1,35 €	*1,30 €*
C	Plus de 800 €	1,50 €	*1,45 €*
D	Non Lunévillois	2,05 €	*2,00 €*

*** ETUDES MUNICIPALES** Vacation: 1 h 30

Carte de 10 Vacations	13,80 €	*13,70 €*

*** RESTAURATION SCOLAIRE**

SERIES	QUOTIENT FAMILIAL		
A	de 0 à 600 €	2,80 €	*2,75 €*
B	de 601 à 800 €	3,55 €	*3,50 €*
C	Plus de 800 €	4,45 €	*4,40 €*
D	Enfants non lunévillois	6,70 €	*6,60 €*

+ les enfants non-lunévillois inscrits en classe spécialisée (CLIN, CLIS, TSL), ainsi que ceux dont l'un des parents assure la préparation ou l'encadrement d'un restaurant scolaire, bénéficient des tarifs applicables aux enfants lunévillois

IX - DIVERS

ARCHIVES & DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

Format A4	Photocopie : l'unité	0,18 €	*0,18 €*
Format A3	Photocopie : l'unité	0,36 €	*0,36 €*

. Photocopie et fax de document - Autres services

Format A4	La page	0,37 €	*0,37 €*
Format A3	La page	0,47 €	*0,47 €*

Partenaires locataires de Lunéville Service Meurthe (pour le service qu'ils offrent à leurs usagers)	La page	0,37 €		*0,37 €*
Travaux éxécutés par l'Imprimerie Municipale	pour autres partenaires publics		(C.C.L. - Armée - etc).	
(tous formats, papier < ou = à 160 g) Hors M.O.	La page	Noir et Blanc	0,07 €	*0,06 €*
(tous formats papier > à 160 g) Hors M.O.	La page	Noir et Blanc	0,11 €	*0,10 €*
(tous formats) Hors M.O.	La page	Couleur	0,15 €	*0,14 €*

X - CONCOURS COMMUNAL DES MAISONS FLEURIES

(fera l'objet d'une délibération nominative pour le versement effectif des prix après décision du jury)

	Maisons avec jardin visible depuis la rue	Fenêtres - Balcons Terrasses	Jardins Potagers	Décors sur Espace Public
1° Prix	180 €	180 €	180 €	180 €
2° Prix	150 €	150 €	150 €	
3° Prix	100 €	100 €	100 €	

XI - VEHICULES MUNICIPAUX

Pour établissement de mémoire : tarif horaire

Immatriculation	Marque	Type	L'heure	N° Matricule	2016
	Chariot élévateur télescopique		39,00 €	010	38,20 €
	Tracto-pelle		49,00 €	011	48,50 €
	Compresseur avec marteau		26,00 €	012	25,80 €
	Cylindres vibrants		26,00 €	013	25,80 €
	Plaque vibrante - Patin vibrant		17,00 €	014	16,50 €
	Moto pompe		17,00 €	015	16,50 €
	Hydrocureuse - Nettoyeur HP		24,00 €	016	23,80 €
	Groupe électrogène		13,00 €	017	12,40 €
	Bétonnière		16,00 €	018	15,45 €
	Mini-Pelle		39,00 €	019	38,20 €
	Epandeuse - Saleuse		26,00 €	020	25,80 €
	Tondeuse - souffleur feuilles		13,00 €	021	12,35 €
	Tondeuse autoportée - Aspirateur feuilles		24,00 €	022	23,75 €
	Débroussailleuse - Tronçonneuse		13,00 €	023	12,40 €
	Broyeur de branches Posch		26,00 €	024	25,80 €
	Tracteur		26,00 €	025	25,80 €
	Balai Ramasseur		17,00 €	026	16,50 €
	Balayeuse Eurovoirie		78,00 €	006	77,30 €
	Laveuse Eurovoirie		78,00 €	008	77,30 €
BZ-439-LP	Saleuse Acométis NISSAN Atleon		68,00 €	062	67,00 €
BZ-439-LP	Laveuse BMV NISSAN Atleon		68,00 €	063	67,00 €
DQ-794-QL	GOUPIL	G3	39,00 €	102	38,00 €
DL-298-DZ	PEUGEOT	208	39,00 €	103	38,00 €
DL-520-EJ	PEUGEOT	Partner	39,00 €	104	38,00 €
DF-888-YB	CITROEN	Berlingo	39,00 €	105	38,00 €
CZ-217-RR	RENAULT	Kangoo	39,00 €	106	38,00 €
CY-037-YY	PEUGEOT	Expert	39,00 €	107	38,00 €
CV-387-CS	CITROEN	Némo	39,00 €	108	38,00 €
CN-198-BB	PEUGEOT	208	39,00 €	109	38,00 €
CM-945-YR	PEUGEOT	Expert Minibus	39,00 €	110	38,00 €
512 ACM 54	CITROEN	Berlingo	39,00 €	111	38,00 €
787 ACM 54	CITROEN	Berlingo	39,00 €	112	38,00 €
910 ADD 54	RENAULT	Mascott Benne	39,00 €	113	38,00 €
989 AGX 54	RENAULT	Kangoo	39,00 €	114	38,00 €
966 AHB 54	RENAULT	Trafic Fourgon	39,00 €	115	38,00 €
942 AHD 54	RENAULT	Clio	39,00 €	116	38,00 €
317 AKC 54	FIAT	Doblo	39,00 €	117	38,00 €
972 AKR 54	FIAT	Ducato Fourgon	39,00 €	118	38,00 €
971 AKR 54	FIAT	Ducato Fourgon	39,00 €	119	38,00 €
496 AKX 54	FIAT	Ducato Fourgon	39,00 €	120	38,00 €
733 ALJ 54	FIAT	Strada Benne	39,00 €	121	38,00 €
21 AMM 54	NISSAN	Cabstar Benne	39,00 €	122	38,00 €
AA-658-VL	PEUGEOT	207 Berline	39,00 €	123	38,00 €
AB-175-GH	NISSAN	Cabstar Benne	39,00 €	124	38,00 €
AB-992-RT	FIAT	Ducato Plateau	39,00 €	125	38,00 €
AC-286-WG	PEUGEOT	Partner Benne	39,00 €	126	38,00 €
AD-288-EX	PEUGEOT	Boxer Frigo	39,00 €	127	38,00 €
CB-208-QL	PEUGEOT	Partner	39,00 €	128	38,00 €
DR-268-BB	CITROEN	Jumpy Minibus	39,00 €	129	38,00 €
AE-201-TE	RENAULT	Master Benne	39,00 €	175	38,00 €
2588 YH 54	PEUGEOT	Partner Electrique	39,00 €	179	38,00 €
7808 YN 54	PEUGEOT	Partner Electrique	39,00 €	181	38,00 €
1714 YW 54	PEUGEOT	Boxer Fourgon	39,00 €	183	38,00 €
6617 YW 54	GOUPIL	Alizé Electrique	39,00 €	185	38,00 €
7925 YY 54	RENAULT	Mascott Benne	39,00 €	186	38,00 €
3315 ZE 54	FORD	Benne	39,00 €	188	38,00 €
9283 ZN 54	RENAULT	Master Fourgon	39,00 €	189	38,00 €
8629 ZV 54	PIAGGIO	Benne	39,00 €	190	38,00 €
6721 ZW 54	RENAULT	Kangoo Police Municipale	39,00 €	191	38,00 €
219 ZX 54	CITROEN	Jumper Fourgon	39,00 €	192	38,00 €
220 ZX 54	CITROEN	Jumper Fourgon	39,00 €	193	38,00 €
5709 ZX 54	RENAULT	Clio	39,00 €	194	38,00 €
8810 ZX 54	RENAULT	Kangoo	39,00 €	195	38,00 €
565 ABJ 54	CITROEN	Jumper Fourgon	39,00 €	197	38,00 €
3883 RB 54	MERCEDES	Nacelle	76,00 €	208	75,00 €
9929 YT 54	RENAULT	Fourgon + Hayon	39,00 €	223	38,20 €
3605 ZR 54	MERCEDES	Benne 4 X 4	62,00 €	224	61,00 €
710 AGN 54	IVECO	Bras de Levage + Caissons	62,00 €	225	61,00 €
AF-065-HE	RENAULT	Midlum Semat	112,00 €	226	111,00 €
BB-885-VE	RENAULT	Midlum Benne + Grue	63,00 €	227	62,00 €
BZ-439-LP	NISSAN	Atleon Benne 4 X 4	49,00 €	228	48,50 €
	Autres		35,00 €	999	34,00 €

Conseil municipal du 8 décembre 2016

Tarifs 2017
Valables du 01.01.2017 au 31.12.2017

Opérations funéraires		2016
Creusement		
Fosse simple pour adulte (1.50m)	125 €	124 €
Fosse double pour adulte (2.00 m)	157 €	155 €
Fosse pour enfant (1.00 m)	32 €	32 €
Exhumation		
Exhumation avec translation	125 €	124 €
Exhumation sans translation	48 €	47 €
Taxe urne cinéraire et caveau		
Taxe d'inhumation en caveau particulier	98 €	97 €
Taxe de dépôt d'urne	70 €	69 €
Taxe de dispersion	36 €	35 €
Caveau municipal - Caveau provisoire		
Droit fixe indivisible par tranche de 30 jours	60 €	59 €

Concessions		
Concession de terrain		
Temporaire - 15 ans simple superficie	161 €	159 €
Temporaire - 15 ans double superficie	322 €	318 €
Trentenaire - 30 ans simple superficie	322 €	318 €
Trentenaire - 30 ans double superficie	644 €	636 €
Cinquantenaire - 50 ans simple superficie	537 €	527 €
Cinquantenaire - 50 ans double superficie	1 074 €	1 054 €
Perpétuelle simple superficie	3 238 €	3 206 €
Perpétuelle double superficie	6 476 €	6 412 €
Concession cinéraire		
Trentenaire - 30 ans 1 m²	157 €	155 €
Cinquantenaire - 50 ans 1 m²	262 €	257 €
Columbarium cellule de 2 places		
Temporaire - 15 ans	528 €	523 €
Trentenaire - 30 ans	1 056 €	1 046 €
Cinquantenaire - 50 ans	1 760 €	1 739 €

Concessions équipées de caveaux		
Bon état	434 €	430 €
Etat moyen	287 €	284 €
Etat médiocre	179 €	177 €

Dimensions des carrés		
P.R.E.C.D.J.M	1.90 x 0.90	1.71 m²
N.K.S.T.U	2.00 x 1.00	2.00 m²
V (cinéraire)	1.00 x 1.00	1.00 m²
Les autres	2.60 x 1.18	3.06 m²

Pas de caveau à moins de 2.00 m²

TARIFS HORAIRES DES INSTALLATIONS SPORTIVES (pour facturation ou valorisation)

à compter du 1er janvier 2017

SITES	*ASSOCIATIONS LUNEVILLOISES*	ASSOCIATIONS NON LUNEVILLOISES	STRUCTURES PRIVEES & AUTRES ORGANISMES		2016			
			LUNEVILLOIS	NON LUNEVILLOIS				
Cosec ***BOULLOCHE***	*13,00 €*	*18,00 €*	*37,00 €*	*50,00 €*	*12,00 €*	*17,00 €*	*36,00 €*	*49,00 €*
Cosec ***LEO LAGRANGE***	*13,00 €*	*18,00 €*	*37,00 €*	*50,00 €*	*12,00 €*	*17,00 €*	*36,00 €*	*49,00 €*
Gymnase ***LA BAROLLIERE***	*13,00 €*	*18,00 €*	*37,00 €*	*50,00 €*	*12,00 €*	*17,00 €*	*36,00 €*	*49,00 €*
Gymnase ***MIMOUN***	*13,00 €*	*18,00 €*	*37,00 €*	*50,00 €*	*12,00 €*	*17,00 €*	*36,00 €*	*49,00 €*
COMPLEXE CHARLES BERTE								
Grande salle	*13,00 €*	*18,00 €*	*37,00 €*	*50,00 €*	*12,00 €*	*17,00 €*	*36,00 €*	*49,00 €*
Salle de gymnastique	*13,00 €*	*18,00 €*	*37,00 €*	*50,00 €*	*12,00 €*	*17,00 €*	*36,00 €*	*49,00 €*
Salle de tennis de table	*13,00 €*	*18,00 €*	*37,00 €*	*50,00 €*	*12,00 €*	*17,00 €*	*36,00 €*	*49,00 €*
Salle de danse	*13,00 €*	*18,00 €*	*37,00 €*	*50,00 €*	*12,00 €*	*17,00 €*	*36,00 €*	*49,00 €*
Dojo	*13,00 €*	*18,00 €*	*37,00 €*	*50,00 €*	*12,00 €*	*17,00 €*	*36,00 €*	*49,00 €*
PLAINE DU CHAMP DE MARS								
Terrain de football	*8,00 €*	*11,00 €*	*20,00 €*	*27,00 €*	*7,00 €*	*10,00 €*	*19,00 €*	*26,00 €*
Terrain de baseball	*8,00 €*	*11,00 €*	*20,00 €*	*27,00 €*	*7,00 €*	*10,00 €*	*19,00 €*	*26,00 €*
STADE FENAL								
Terrain de football	*8,00 €*	*11,00 €*	*20,00 €*	*27,00 €*	*7,00 €*	*10,00 €*	*19,00 €*	*26,00 €*
Terrain de rugby	*8,00 €*	*11,00 €*	*20,00 €*	*27,00 €*	*7,00 €*	*10,00 €*	*19,00 €*	*26,00 €*
Piste d'athlétisme	*8,00 €*	*11,00 €*	*20,00 €*	*27,00 €*	*7,00 €*	*10,00 €*	*19,00 €*	*26,00 €*
Terrains de tennis	*8,00 €*	*11,00 €*	*20,00 €*	*27,00 €*	*7,00 €*	*10,00 €*	*19,00 €*	*26,00 €*
STADE DES FRERES HECKLER	*13,00 €*	*18,00 €*	*37,00 €*	*50,00 €*	*12,00 €*	*17,00 €*	*36,00 €*	*49,00 €*
STAND DE TIR DU RIANOIS	*8,00 €*	*11,00 €*	*20,00 €*	*27,00 €*	*7,00 €*	*10,00 €*	*19,00 €*	*26,00 €*
Autres installations sportives	*8,00 €*	*11,00 €*	*20,00 €*	*27,00 €*	*7,00 €*	*10,00 €*	*19,00 €*	*26,00 €*

TARIFS applicables au jour de la mise à disposition

FRAIS DE PARTICIPATION POUR MISE A DISPOSITION

ASSOCIATIONS LUNEVILLOISES ET PERSONNEL MUNICIPAL

	CAUTION	H-T	T.V.A. 20 %	T.T.C.	2016
SALON DES HALLES	**1 500 €**				
PETIT SALON (seul)		44,17 €	8,83 €	**53 €**	52 €
GRAND SALON (seul)		77,50 €	15,50 €	**93 €**	92 €
PETIT SALON AVEC CUISINE (avec salon Gridel)		106,67 €	21,33 €	**128 €**	127 €
GRAND SALON AVEC CUISINE (avec petit salon et salon Gridel)		170,00 €	34,00 €	**204 €**	202 €
Montage ou démontage estrade		89,17 €	17,83 €	**107 €**	106 €
ECUREUIL	**500 €**				
SALLE		40,83 €	8,17 €	**49 €**	48 €
SALLE + CUISINE		60,00 €	12,00 €	**72 €**	71 €
BAROLLIERE		278,33 €	55,67 €	**334 €**	331 €
SALLE SAINT-MAUR :	**300 €**	39,17 €	7,83 €	**47 €**	46 €
CENTRE ERCKMANN	**1 500 €**				
1° NIVEAU					
SALLE		250,00 €	50,00 €	**300 €**	498 €
SALLE + BAR + CUISINE		291,67 €	58,33 €	**350 €**	596 €
SALLE 2° NIVEAU		250,00 €	50,00 €	**300 €**	463 €
ESPACE GUY CORBIAT	**300 €**	35,83 €	7,17 €	**43 €**	42 €
EDIFICES CULTUELS (utilisation pour concerts etc...)		433,33 €	86,67 €	**520 €**	515 €
Jardin de l'Abbé (1/2 journée)	**300 €**	69,17 €	13,83 €	**83 €**	81 €
Temple	**300 €**	106,67 €	21,33 €	**128 €**	127 €
ESPACES DE PROXIMITE	**300 €**	40,83 €	8,17 €	**49 €**	48 €

FORFAIT TRI : 60 €

EN CAS DE MENAGE DEFECTUEUX, APPLICATION DU TARIF HORAIRE POUR UN AGENT DE CATEGORIE C FILIERE TECHNIQUE

L'accès aux salles est conditionné au paiement intégral et au dépôt de la caution lors de la rédaction de la fiche technique, préalable obligatoire à toute occupation.

TARIFS applicables au jour de la mise à disposition

AUTRES LOCATAIRES : PARTICULIERS - ENTREPRISES - AUTRES ORGANISMES

		LUNEVILLOIS				NON LUNEVILLOIS			
BATIMENTS	**CAUTION**	PRIX H.T.	T.V.A. 20 %	TOTAL T.T.C.	2016	PRIX H.T.	T.V.A. 20 %	TOTAL T.T.C.	2016
SALON DES HALLES	**1 500 €**								
PETIT SALON (seul)		102,50 €	20,50 €	**123 €**	112 €	208,33 €	41,67 €	**250 €**	226 €
GRAND SALON (seul)		236,67 €	47,33 €	**284 €**	258 €	483,33 €	96,67 €	**580 €**	527 €
PETIT SALON AVEC CUISINE		264,17 €	52,83 €	**317 €**	288 €	540,00 €	108,00 €	**648 €**	589 €
GRAND SALON AVEC CUISINE		485,83 €	97,17 €	**583 €**	530 €	995,83 €	199,17 €	**1 195 €**	1 086 €
Montage ou démontage estrade		88,33 €	17,67 €	**106 €**	105 €	96,67 €	19,33 €	**116 €**	115 €
ECUREUIL	**500 €**								
SALLE		90,83 €	18,17 €	**109 €**	108 €	188,33 €	37,67 €	**226 €**	224 €
SALLE AVEC CUISINE		112,50 €	22,50 €	**135 €**	134 €	241,67 €	48,33 €	**290 €**	287 €
CENTRE ERCKMANN	**1 500 €**								
1° NIVEAU									
SALLE		846,67 €	169,33 €	**1 016 €**	924 €	1 731,67 €	346,33 €	**2 078 €**	1 889 €
SALLE + BAR + CUISINE		1 203,33 €	240,67 €	**1 444 €**	1 313 €	2 491,67 €	498,33 €	**2 990 €**	2 717 €
SALLE 2° NIVEAU		620,83 €	124,17 €	**745 €**	677 €	1 245,00 €	249,00 €	**1 494 €**	1 358 €
SALLE SAINT-MAUR	**300 €**	64,17 €	12,83 €	**77 €**	76 €	136,67 €	27,33 €	**164 €**	162 €
ESPACES DE PROXIMITE	**300 €**	67,50 €	13,50 €	**81 €**	80 €	140,83 €	28,17 €	**169 €**	167 €
Jardin de l'Abbé (1/2 journée)	**300 €**	68,33 €	13,67 €	**82 €**	81 €	110,00 €	22,00 €	**132 €**	131 €
CENTRE ADMINIST. (1/2 journée)		21,67 €	4,33 €	**26 €**	26 €	40,83 €	8,17 €	**49 €**	48 €
ESPACE GUY CORBIAT	**300 €**	61,67 €	12,33 €	**74 €**	73 €	120,00 €	24,00 €	**144 €**	143 €
MAIRIE ANNEXE									
SALLE DE REUNION (1/2 journée)		21,67 €	4,33 €	**26 €**	26 €	40,83 €	8,17 €	**49 €**	48 €
BUREAU		16,67 €	3,33 €	**20 €**	20 €	26,67 €	5,33 €	**32 €**	32 €
PLACE LEOPOLD CELLULE DU KIOSQUE/la semaine (utilisations à but commercial)		21,67 €	4,33 €	**26 €**	26 €	58,33 €	11,67 €	**70 €**	69 €

FORFAIT TRI : 60 € / MENAGE DEFECTUEUX : APPLICATION DU TARIF HORAIRE POUR UN AGENT DE CATEGORIE C, FILIERE TECHNIQUE

L'accès aux salles est conditionné au paiement intégral et au dépôt de la caution lors de la rédaction de la fiche technique, préalable obligatoire à toute occupation.

TARIFS DE LOCATION pour tout matériel loué

MATERIEL *par tranche de 48 H*	LUNEVILLOIS PRIX H.T.	LUNEVILLOIS T.V.A. 20 %	LUNEVILLOIS PRIX T.T.C	NON LUNEVILLOIS TOTAL H.T.	NON LUNEVILLOIS T.V.A. 20 %	NON LUNEVILLOIS TOTAL T.T.C	PERTE OU CASSE SELON	2016	
ARMOIRE ELECTRIQUE	52,50 €	10,50 €	63,00 €	105,00 €	21,00 €	126,00 €	V	62,00 €	124,00 €
BANC	1,75 €	0,35 €	2,10 €	3,50 €	0,70 €	4,20 €	A	2,00 €	4,00 €
BARRIERE METALLIQUE	4,25 €	0,85 €	5,10 €	8,50 €	1,70 €	10,20 €	L	5,00 €	10,00 €
CHAISE	1,75 €	0,35 €	2,10 €	3,50 €	0,70 €	4,20 €	E	2,00 €	4,00 €
COUVERT (*)	0,83 €	0,17 €	1,00 €	1,67 €	0,33 €	2,00 €	U	2,00 €	4,00 €
VERRES (par carton de 6)	1,67 €	0,33 €	2,00 €	1,67 €	0,33 €	2,00 €	R		
DRAPEAU	3,42 €	0,68 €	4,10 €	6,83 €	1,37 €	8,20 €		4,00 €	8,00 €
DRAPEAU ETRANGER	3,42 €	0,68 €	4,10 €	6,83 €	1,37 €	8,20 €	D	4,00 €	8,00 €
ECRAN	12,50 €	2,50 €	15,00 €	25,00 €	5,00 €	30,00 €	E	14,00 €	28,00 €
ECUSSON	3,42 €	0,68 €	4,10 €	6,83 €	1,37 €	8,20 €		4,00 €	8,00 €
GRILLE CADDIE	3,33 €	0,67 €	4,00 €	6,67 €	1,33 €	8,00 €			
MAT	2,58 €	0,52 €	3,10 €	5,17 €	1,03 €	6,20 €	R	3,00 €	6,00 €
ORIFLAMME	2,58 €	0,52 €	3,10 €	5,17 €	1,03 €	6,20 €	E	3,00 €	6,00 €
PLANTES VERTES	12,50 €	2,50 €	15,00 €	25,00 €	5,00 €	30,00 €	M	14,00 €	28,00 €
PODIUM le m2	4,25 €	0,85 €	5,10 €	8,50 €	1,70 €	10,20 €	P	5,00 €	10,00 €
PODIUM ROULANT	240,00 €	60,00 €	300,00 €	480,00 €	120,00 €	600,00 €	L		
POTEAUX DE GUIDAGE A SANGLE	4,17 €	0,83 €	5,00 €	8,33 €	1,67 €	10,00 €	A		
PRATICABLE le m² (module 2x1m)	1,75 €	0,35 €	2,10 €	3,50 €	0,70 €	4,20 €	C	2,00 €	4,00 €
PROJECTEUR (lampes quartz)	21,67 €	4,33 €	26,00 €	43,33 €	8,67 €	52,00 €	E	25,00 €	50,00 €
PUPITRE A DISCOURS	20,83 €	4,17 €	25,00 €	41,67 €	8,33 €	50,00 €	M		
SONORISATION PORTATIVE	54,17 €	10,83 €	65,00 €	108,33 €	21,67 €	130,00 €	E	63,00 €	126,00 €
STAND DÉPLIANT	41,67 €	8,33 €	50,00 €	83,33 €	16,67 €	100,00 €	N		
STAND	83,33 €	16,67 €	100,00 €	160,00 €	40,00 €	200,00 €	T	50,00 €	100,00 €
TABLE	4,25 €	0,85 €	5,10 €	8,50 €	1,70 €	10,20 €		5,00 €	10,00 €
PERCOLATEUR	14,17 €	2,83 €	17,00 €	28,33 €	5,67 €	34,00 €		16,00 €	32,00 €
BARBECUE	18,33 €	3,67 €	22,00 €	36,67 €	7,33 €	44,00 €		21,00 €	42,00 €
							OU		
PANNEAUX DE SIGNALISATION (par 2)	**CAUTION DE 160 € - Particuliers et entreprises**						DEVIS	/	6,00 €
PARTICULIERS			GRATUIT	5,17 €	1,03 €	6,20 €			
ENTREPRISES	3,42 €	0,68 €	4,10 €	6,83 €	1,37 €	8,20 €		4,00 €	8,00 €

FORFAIT LIVRAISON : 45 € **CAUTION : 250 €**

(*) **Le couvert comprend** : Assiette plate - Assiette creuse - Assiette à dessert - Fourchette - Couteau - Cuillère - Petite cuillère - Verre à eau - Verre à vin - Coupe de champagne - Tasse et sous-tasse à café.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le huit décembre deux mille seize.

POUR EXPEDITION CONFORME
LE MAIRE,
JACQUES LAMBLIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-215403296-20161208-2016-339-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/12/2016

Ville de LUNÉVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-339

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 8 DECEMBRE 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 1er décembre 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, LEFEUVRE, Adjoints. M. de GOUVION SAINT CYR, Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. CHAUMET, M. HAUVILLER, Mmes JOCHAUD DU PLESSIX, WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mme DI MARINO, MM. GRANDJEAN, VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), Mme VIROUX (pouvoir M. LEFEUVRE), Mme LASSUS (pouvoir Mme PAILLARD), M. AUBERT (pouvoir M. BREGEARD), Mme RELOT (pouvoir Mme BAGARD).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 13 décembre 2016.

OBJET : FINANCES – DEMANDE DE SUBVENTIONS – TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA FACADE OUEST DE L'EGLISE SAINT-JACQUES
RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

L'église Saint-Jacques de Lunéville est un des bâtiments emblématiques de la ville, qu'elle domine par ses deux tours. Construite grâce à l'aide du duc de Lorraine Léopold et terminée sous la gouvernance du duc Stanislas, l'église portait le titre d'église abbatiale Saint-Rémy. Le temps ainsi que les aléas de l'histoire ont dégradé les murs et particulièrement la façade Ouest. Leur réfection permettra de limiter les infiltrations à l'intérieur du bâtiment et de protéger les trésors historiques qu'il renferme, tout en parachevant la requalification de l'espace public qui le jouxte.

En vue de la réalisation de ce projet, la ville de Lunéville se dispose à solliciter des partenariats financiers, à savoir la D.R.A.C., au taux estimatif de 40 %, et une subvention exceptionnelle de l'Etat sous la forme de réserve parlementaire estimée à 30 000 €. Le plan de financement prévisionnel de l'opération s'établit ainsi :

	TAUX	MONTANTS H-T
Réserve Parlementaire	19,11%	**30 000 €**
D.R.A.C.	40,00%	**62 800 €**
Autofinancement VILLE	40,89%	**64 200 €**
	100,00%	**157 000 €**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission des Finances,

- autorise le Maire à formuler des demandes de subventions pour financer cette opération, notamment à la D.R.A.C. au taux de 40 % et à la réserve parlementaire à hauteur de 30 000 €, pour une dépense subventionnable de 157 000 € H.T.,

- sollicite l'autorisation de commencer les travaux avant octroi des éventuelles subventions,

- autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le huit décembre deux mille seize.

POUR EXPÉDITION CONFORME
LE MAIRE,
JACQUES LAMBLIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-215403296-20161208-2016-340-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/12/2016

Ville de LUNÉVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-340

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 8 DECEMBRE 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 1er décembre 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, LEFEUVRE, Adjoints. M. de GOUVION SAINT CYR, Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. CHAUMET, M. HAUVILLER, Mmes JOCHAUD DU PLESSIX, WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mme DI MARINO, MM. GRANDJEAN, VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), Mme VIROUX (pouvoir M. LEFEUVRE), Mme LASSUS (pouvoir Mme PAILLARD), M. AUBERT (pouvoir M. BREGEARD), Mme RELOT (pouvoir Mme BAGARD).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 13 décembre 2016.

OBJET : AFFAIRES GENERALES – OUVERTURES DOMINICALES DES COMMERCES DE DETAIL
RAPPORTEUR : M. FLAVENOT

Le Code du Travail dispose, dans son article L3132-26, que :

« Dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du conseil municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par année civile. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante. Elle peut être modifiée dans les mêmes formes en cours d'année, au moins deux mois avant le premier dimanche concerné par cette modification.

Lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. A défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable. »

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la proposition d'autorisation par le Maire d'ouvertures dominicales des commerces de détail, en 2017, aux dates suivantes :

- le 8 janvier,
- le 2 juillet,
- le 26 novembre,
- le 3, 10, 17, 24 et 31 décembre.

soit huit dimanches au total.
Le Conseil Municipal, à la majorité (Abstentions : Mme DI SANGRO, Mme MANSUY, M. BAUCHE,

M. DELBARRE - <u>Contre</u> : Mme DI MARINO, M. GRANDJEAN, M. VALOIS),
Après avis de sa Commission des Finances,

- valide, avant de la transmettre au Conseil Communautaire de la CCL pour avis, la proposition d'autorisation par le Maire de 8 ouvertures dominicales des commerces de détail, en 2017, aux dates suivantes :

- le 8 janvier,
- le 2 juillet,
- le 26 novembre,
- le 3, 10, 17, 24 et 31 décembre.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le huit décembre deux mille seize.

POUR EXPÉDITION CONFORME
LE MAIRE,
JACQUES LAMBLIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-215403296-20161208-2016-341-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/12/2016

Ville de LUNÉVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-341

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 8 DECEMBRE 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 1er décembre 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, LEFEUVRE, Adjoints. M. de GOUVION SAINT CYR, Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. CHAUMET, M. HAUVILLER, Mmes JOCHAUD DU PLESSIX, WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mme DI MARINO, MM. GRANDJEAN, VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), Mme VIROUX (pouvoir M. LEFEUVRE), Mme LASSUS (pouvoir Mme PAILLARD), M. AUBERT (pouvoir M. BREGEARD), Mme RELOT (pouvoir Mme BAGARD).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 13 décembre 2016.

OBJET : AFFAIRES GENERALES – DESIGNATION DE 8 CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES SUPPLEMENTAIRES
RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

Par une délibération du 12 mai 2016, le Conseil Municipal a approuvé le projet de périmètre du nouvel EPCI résultant de la fusion de la Communauté de Communes du Lunévillois et de la Communauté de Communes des Vallées du Cristal, avec adjonction des communes de Fraimbois, Franconville, Haudonville, Lamath, Magnières, Moyen, Vallois, Vathiménil et Xermaménil issues de la Communauté de Communes de la Mortagne, et de Rehainviller issue de la communauté de communes du Val de Meurthe.

Cette fusion de communautés de communes, effective au 1er janvier 2017, fera passer le nombre de conseillers communautaires de 44 à 79, et le nombre de représentants de la commune de Lunéville de 22 à 30. Il convient donc de désigner, au sein de la présente assemblée, les 8 nouveaux conseillers appelés à siéger au conseil communautaire à compter de cette date.

Conformément aux dispositions de l'article L5211-6-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, « les conseillers concernés sont élus par le conseil municipal parmi ses membres (...) sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation, chaque liste étant composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. La répartition des sièges entre les listes est opérée à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. Si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui lui reviennent, le ou les sièges non pourvus sont attribués à la ou aux plus fortes moyennes suivantes ».

Après vote à bulletins secrets à la plus forte moyenne, les résultats sont les suivants :

- Madame Edith BAGARD : 27 voix
- Monsieur Jean-Luc LEFEUVRE : 27 voix
- Madame Daphné VELTIN-DESSAUVAGES : 27 voix
- Monsieur Michel BOESCH : 27 voix
- Madame Annie GUILLEMOT : 27 voix
- Monsieur Christian FLAVENOT : 27 voix
- Madame Anne LASSUS : 27 voix
- Monsieur Gérald BARDOT : 27 voix
- Madame Anne-Marie DI MARINO : 3 voix
- Monsieur Grégory GRANDJEAN : 3 voix
- Monsieur Thibaut VALOIS : 3 voix
- Monsieur Pascal BAUCHE : 2 voix
- Monsieur Julien DELBARRE : 2 voix

Le Conseil Municipal,

- désigne, pour pourvoir les 8 nouveaux sièges attribués à la commune de Lunéville au sein du Conseil Communautaire à compter du 1er janvier 2017 :

- Madame Edith BAGARD

- Monsieur Jean-Luc LEFEUVRE

- Madame Daphné VELTIN-DESSAUVAGES

- Monsieur Michel BOESCH

- Madame Annie GUILLEMOT

- Monsieur Christian FLAVENOT

- Madame Anne LASSUS

- Monsieur Gérald BARDOT

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le huit décembre deux mille seize.

POUR EXPEDITION CONFORME
LE MAIRE,
JACQUES LAMBLIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-215403296-20161208-2016-342-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/12/2016

Ville de LUNÉVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-342

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 8 DECEMBRE 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 1er décembre 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mme VELTIN-DESSAUVAGES, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mmes JOCHAUD DU PLESSIX, WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mme DI MARINO, M. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : Mme VIROUX (pouvoir M. LEFEUVRE), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme LASSUS (pouvoir Mme PAILLARD), M. AUBERT (pouvoir M. BREGEARD), Mme RELOT (pouvoir Mme BAGARD), M. GRANDJEAN (pouvoir Mme DI MARINO).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 13 décembre 2016.

OBJET : RESSOURCES HUMAINES : RAPPEL DE TRAITEMENT SUITE A UNE REGULARISATION DE CARRIERE D'UN AGENT
RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

Début 2015, un agent de la Communauté de Communes du Lunévillois a sollicité son employeur actuel, ainsi que son ancien employeur, la Ville de Lunéville, afin que sa carrière soit révisée, après une erreur de reclassement lors de sa titularisation à la Ville de Lunéville et qu'une reconstitution soit effectuée le cas échéant.

La Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle a été sollicitée par la C.C.L. et elle a rendu un avis favorable à la reconstitution de carrière.

Cette reconstitution a entraîné un rappel de traitement, pour la C.C.L. d'un montant de 12 808,76 € brut.

Il est proposé que la Ville de Lunéville prenne à sa charge, par dérogation à la période de prescription quadriennale, la part qui lui incombe, soit du 1er juillet 1999 au 30 juin 2005, pour un montant brut de 6 499,61 €, conformément au tableau ci-joint.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission des Finances,

- décide de verser, par dérogation à la déchéance quadriennale, à un agent anciennement en poste à la Ville de Lunéville du 1er juillet 1999 au 30 juin 2005 un rappel de traitement dans le cadre de la reconstitution de sa carrière soit un montant total brut de 6 499,61 €, conformément au tableau ci-joint,

- précise que les crédits budgétaires sont prévus au Budget Primitif 2016.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le huit décembre deux mille seize.

POUR EXPÉDITION CONFORME
LE MAIRE,
JACQUES LAMBLIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-215403296-20161208-2016-343-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/12/2016

Ville de LUNÉVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-343

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 8 DECEMBRE 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 1er décembre 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mme VELTIN-DESSAUVAGES, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mmes JOCHAUD DU PLESSIX, WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mme DI MARINO, M. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : Mme VIROUX (pouvoir M. LEFEUVRE), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme LASSUS (pouvoir Mme PAILLARD), M. AUBERT (pouvoir M. BREGEARD), Mme RELOT (pouvoir Mme BAGARD), M. GRANDJEAN (pouvoir Mme DI MARINO).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 13 décembre 2016.

OBJET : RESSOURCES HUMAINES : MUTUALISATION ASTREINTE ELECTRIQUE VILLE / C.C.L.

RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

La Ville de Lunéville et la Communauté de Communes du Lunévillois poursuivent leur réflexion sur la mutualisation de services ou de moyens communs.

Il est donc proposé de mettre en place, à compter du 1er janvier 2017, une astreinte commune relative à la gestion des installations électriques dans les bâtiments communaux et intercommunaux.

Ainsi, les agents de la Ville de Lunéville, occupant les fonctions d'électricien, et participant à la mission « astreinte électrique » préexistante étendront leur périmètre d'intervention dans les conditions suivantes :

SITES CONCERNES	MISSIONS
Siège CCL	Portes des travées Alarmes Portail de l'entrée Porte automatique Compteur électrique
Accueil touristique (rue de tour blanche)	Alarmes, clefs
Musée du Mouton noir – Léomont	Alarmes, clefs

Camping	Barrières Borne électrique Tickets borne à recharger Changement de bouteille de gaz Fuite sanitaire (constat et fermeture)
Médiathèque	A définir
Déchetterie de Lunéville	Alarmes Feu de benne (site à sécuriser uniquement)

Le projet de convention, joint en annexe, définit les modalités de fonctionnement et de calcul de la contribution de chacune des parties.

Les agents concernés ont été dûment informés de la procédure engagée ainsi que des conditions qui leurs seront applicables.

Le comité technique a été sollicité en date du 25 novembre 2016.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis du Comité Technique,
Après avis de sa Commission des Finances,

- décide la mise en commun de l'astreinte électrique à la Ville de Lunéville et à la Communauté de Communes du Lunévillois à compter du 1er janvier 2017,

- valide le projet de convention annexé à la présente délibération,

- autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le huit décembre deux mille seize.

POUR EXPÉDITION CONFORME
LE MAIRE,
JACQUES LAMBLIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-215403296-20161208-2016-344-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/12/2016

Ville de LUNÉVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-344

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 8 DECEMBRE 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 1er décembre 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mme VELTIN-DESSAUVAGES, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mmes JOCHAUD DU PLESSIX, WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mme DI MARINO, M. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : Mme VIROUX (pouvoir M. LEFEUVRE), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme LASSUS (pouvoir Mme PAILLARD), M. AUBERT (pouvoir M. BREGEARD), Mme RELOT (pouvoir Mme BAGARD), M. GRANDJEAN (pouvoir Mme DI MARINO).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 13 décembre 2016.

OBJET : RESSOURCES HUMAINES : PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE EN FAVEUR DES PERSONNELS
RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

Conformément à la réglementation en vigueur, et principalement l'article 9 de la loi n° 83-634 modifiée du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, et l'article 88-1 de la loi n° 84-53 modifiée du 26 janvier 1984 portant sur la fonction publique territoriale, il convient de définir les mesures d'action sociale attribuées aux personnels.

Article 9 de la loi du 13 juillet 1983

« Les fonctionnaires participent par l'intermédiaire de leurs délégués siégeant dans des organismes consultatifs à l'organisation et au fonctionnement des services publics, à l'élaboration des règles statutaires et à l'examen des décisions individuelles relatives à leur carrière.
Ils participent à la définition et à la gestion de l'action sociale, culturelle, sportive et de loisirs dont ils bénéficient ou qu'ils organisent.
L'action sociale, collective ou individuelle, vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles.
Sous réserve des dispositions propres à chaque prestation, le bénéfice de l'action sociale implique une participation du bénéficiaire à la dépense engagée. Cette participation tient compte, sauf exception, de son revenu et, le cas échéant, de sa situation familiale.
Les prestations d'action sociale, individuelles ou collectives, sont distinctes de la rémunération visée à l'article 20 de la présente loi et sont attribuées indépendamment du grade, de l'emploi ou de la manière de servir.

L'Etat, les collectivités locales et leurs établissements publics peuvent confier à titre exclusif la gestion de tout ou partie des prestations dont bénéficient les agents à des organismes à but non lucratif ou à des associations nationales ou locales régies par la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association.
Ils peuvent participer aux organes d'administration et de surveillance de ces organismes. »

Article 88-1 de la loi du 26 janvier 1984

« Les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs établissements publics déterminent le type des actions et le montant des dépenses qu'ils entendent engager pour la réalisation des prestations prévues à l'article 9 de la loi n° 83-634 portant droits et obligations des fonctionnaires, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre. »

Les bénéficiaires sont l'ensemble des agents de la collectivité indépendamment de leur statut.

La Ville de Lunéville a donc mis en place, au titre de l'action sociale, les prestations suivantes :

- des prestations à caractère familial pour un montant de : 28 500 euros,
- des chèques-vacances pour un montant de : 41 100 euro
- des indemnités pour médaille du travail et départ en retraite pour un montant de : 10 000 euros,

  (ces 3 prestations sont confiées à une association type loi 1901, dénommée C.G.O.S. (comité de gestion des œuvres sociales
- une allocation aux parents d'enfants handicapés ou infirmes de moins de 20 ans pour un montant de : 1 908 euros,
- des aides à la protection sociale complémentaire (mutuelle et prévoyance) pour un montant de : 124 430 euros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis du comité technique,
Après avis de sa Commission des Finances,

- décide de statuer sur les prestations sociales définies ci-dessus pour un montant de 205 938 euros,

- précise que les crédits sont prévus chaque année au budget.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le huit décembre deux mille seize.

POUR EXPEDITION CONFORME
LE MAIRE,
JACQUES LAMBLIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-215403296-20161208-2016-345-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/12/2016

Ville de LUNÉVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-345

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 8 DECEMBRE 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 1er décembre 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mme VELTIN-DESSAUVAGES, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mmes JOCHAUD DU PLESSIX, WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mme DI MARINO, M. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : Mme VIROUX (pouvoir M. LEFEUVRE), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme LASSUS (pouvoir Mme PAILLARD), M. AUBERT (pouvoir M. BREGEARD), Mme RELOT (pouvoir Mme BAGARD), M. GRANDJEAN (pouvoir Mme DI MARINO).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 13 décembre 2016.

OBJET : RESSOURCES HUMAINES : COMPTE EPARGNE TEMPS (C.E.T.) – MONETISATION
RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

Par délibération en date du 9 décembre 2010, la Ville de Lunéville a mis en place les modalités d'application du compte épargne temps.
Cette délibération a prévu, d'une part, la nature des jours pouvant alimenter le C.E.T., à savoir :

- R.T.T.
- 7 jours de congés annuels
- 2 jours de congé hors période
- 4,5 jours au titre des anciens accords syndicaux (jour férié, pont, foire grasse)
- ancienneté (1 jour pour 10 ans, 2 jours pour 20 ans, 3 jours pour 30 ans, 4 jours pour 40 ans)

dans la limite d'un plafond de 60 jours,

et, d'autre part, l'utilisation du C.E.T. sous la forme de congés.

Aujourd'hui, il est proposé une utilisation sous la forme d'une compensation financière, selon le barème en vigueur, conformément à l'article 7 du décret n° 2004-878 du 28 août 2004, réservée aux agents sollicitant une mutation externe ou bénéficiant d'un transfert de droit dans le cadre d'une mutualisation.

Le montant de l'indemnisation forfaitaire journalière est fixé en fonction de la catégorie hiérarchique à laquelle appartient l'agent :

CATEGORIE	A	B	C
	125 €	80 €	65 €

Cette indemnité est assujettie à la contribution sociale généralisée et à la contribution de remboursement de la dette sociale et elle est imposable.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis du Comité Technique,
Après avis de sa Commission des Finances,

- accepte la monétisation du Compte Epargne Temps dans les conditions susvisées pour les agents sollicitant une mutation externe et bénéficiant d'un transfert de droit dans le cadre d'une mutualisation,

- précise que la dépense est prévue au budget.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le huit décembre deux mille seize.

POUR EXPÉDITION CONFORME
LE MAIRE,
JACQUES LAMBLIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-215403296-20161208-2016-346-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/12/2016

Ville de LUNÉVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-346

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 8 DECEMBRE 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 1er décembre 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mme VELTIN-DESSAUVAGES, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mmes JOCHAUD DU PLESSIX, WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mme DI MARINO, M. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : Mme VIROUX (pouvoir M. LEFEUVRE), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme LASSUS (pouvoir Mme PAILLARD), M. AUBERT (pouvoir M. BREGEARD), Mme RELOT (pouvoir Mme BAGARD), M. GRANDJEAN (pouvoir Mme DI MARINO).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 13 décembre 2016.

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS
RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

Compte tenu des différentes mesures intervenues en matière de gestion du personnel, au cours de l'année 2016, à savoir :

- commissions administratives paritaires des 28 janvier, 4 février, 23 février, 31 mars, 18 juin, 20 octobre et 1er décembre 2016,

- mobilité du personnel (recrutements, départs en retraite, mutations, disponibilité, détachement, congé parental),

- réussite à des concours et examens professionnels.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (Abstentions : MM. BAUCHE, DELBARRE),
Après avis de sa Commission des Finances,

il est proposé au Conseil Municipal de mettre à jour le tableau des effectifs relatif aux emplois permanents pourvus à la Ville de Lunéville.

GRADES	2015	2016
FILIERE ADMINISTRATIVE		
CADRE D'EMPLOIS DES ATTACHES TERRITORIAUX		
ATTACHE PRINCIPAL	3	3
ATTACHE	5	6
CADRE D'EMPLOIS DES REDACTEURS TERRITORIAUX		
REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CLASSE	6	6
et à temps non complet	1	1
REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CLASSE	2	3
REDACTEUR	7	4
CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX		
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ERE CLASSE	0	1
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE	0	0
ADJOINT ADMINISTRATIF 1ERE CLASSE	9	14
ADJOINT ADMINISTRATIF 2EME CLASSE	12	8
et à temps non complet	1	1
FILIERE TECHNIQUE		
CADRE D'EMPLOIS DES INGENIEURS TERRITORIAUX		
INGENIEUR PRINCIPAL	1	0
INGENIEUR	1	0
CADRE D'EMPLOIS DES TECHNICIENS TERRITORIAUX		
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CLASSE	7	7
TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CLASSE	2	1
TECHNICIEN	5	7
CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX		
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	7	8
AGENT DE MAITRISE	18	19
CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX		
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE	4	5
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE	40	39
ADJOINT TECHNIQUE 1ERE CLASSE	13	16
ADJOINT TECHNIQUE 2EME CLASSE	62	55
et à temps non complet	6	6
FILIERE CULTURELLE		
CADRE D'EMPLOIS DES ASSISTANTS DE CONSERVATION DU PATRIMOINE		
ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE	1	1
FILIERE SPORTIVE		

CADRE D'EMPLOIS DES CONSEILLERS TERRITORIAUX DES APS		
CONSEILLER DES APS	1	0
CADRE D'EMPLOIS DES EDUCATEURS TERRITORIAUX DES APS		
EDUCATEUR DES APS	1	1
FILIERE SOCIALE		
CADRE D'EMPLOIS DES ASSISTANTS TERRITORIAUX SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES		
AGENT TERRITORIAL SPECIALISE PRINCIPAL 1ERE CLASSE	5	5
AGENT TERRITORIAL SPECIALISE PRINCIPAL 2EME CLASSE	1	1
AGENT TERRITORIAL SPECIALISE 1ERE CLASSE	6	6
FILIERE ANIMATION		
CADRE D'EMPLOIS DES ANIMATEURS TERRITORIAUX		
ANIMATEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	1	1
CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS D'ANIMATION TERRITORIAUX		
ADJOINT D'ANIMATION DE 1ERE CLASSE	1	2
ADJOINT D'ANIMATION DE 2EME CLASSE	4	5
FILIERE POLICE		
CADRE D'EMPLOIS DES CHEFS DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE		
CHEF DE SERVICE DE POLICE PRINCIPAL 1ERE CLASSE	1	1
CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS DE POLICE MUNICIPALE		
BRIGADIER CHEF PRINCIPAL	2	2
BRIGADIER	0	1
GARDIEN	2	1
TOTAL DES TEMPS NON COMPLET	8	8
TOTAL DES TEMPS COMPLET	230	230
TOTAL GENERAL	238	238
DETACHEMENT		
EMPLOIS FONCTIONNELS		
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES	1	1
DIRECTEUR GENERAL ADJOINT DES SERVICES	1	1
CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORI	1	1
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE	1	1

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le huit décembre deux mille seize.

POUR EXPEDITION CONFORME
LE MAIRE,
JACQUES LAMBLIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-215403296-20161208-2016-347-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/12/2016

Ville de LUNÉVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-347

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 8 DECEMBRE 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 1er décembre 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mme VELTIN-DESSAUVAGES, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mmes JOCHAUD DU PLESSIX, WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mme DI MARINO, M. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : Mme VIROUX (pouvoir M. LEFEUVRE), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme LASSUS (pouvoir Mme PAILLARD), M. AUBERT (pouvoir M. BREGEARD), Mme RELOT (pouvoir Mme BAGARD), M. GRANDJEAN (pouvoir Mme DI MARINO).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 13 décembre 2016.

OBJET : SPORTS - VERSEMENT DE SUBVENTIONS – CLUBS SPORTIFS LUNEVILLOIS
RAPPORTEUR : M. BARDOT

A – PARTICIPATION FRAIS DE CHAMPIONNATS DE FRANCE

Dans le cadre de la politique municipale d'aide aux clubs sportifs, il est proposé d'attribuer une subvention aux clubs ci-dessous mentionnés :

- AMICALE LUNEVILLOISE DE TENNIS DE TABLE
Pour la participation d'un athlète aux Championnats de France Senior à Vittel,
il est proposé d'attribuer une subvention de 36 €.

- LORRAINE GYMNASTIQUE
Pour la participation :
- de onze athlètes aux Championnats de France Team Gym Détente Mixte à Alberville,
- de huit athlètes aux Championnats de France Equipe Evolution Féminin à Alberville,
Il est proposé d'attribuer une subvention de 425 €.

- CENTRE EQUESTRE LA GALOPADE
Pour la participation :
- de quatre équipes de Horse Ball aux Championnats de France à Lamotte Beuvron,
- de deux équipes de Horse Ball aux Championnats de France à Yvre L'Evêque,
- d'une équipe de Horse Ball aux Championnats de France à Jardy,
Il est proposé d'attribuer une subvention de 1500 €.

- CERCLE D'ESCRIME LUNEVILLOIS
Pour la participation de six athlètes aux Championnats de France à Anthony, Saint-Paul les 3 Châteaux, Caen et Nantes,
il est proposé d'attribuer une subvention de 469 €.

- CARACHE LUNEVILLOISE
Pour la participation de deux pêcheurs aux Championnats de France à Fonsorbes,
il est proposé d'attribuer une subvention de 172 €.

- SPORT ORIENTATION LUNEVILLE
Pour la participation de vingt-neuf athlètes aux Championnats de France à Sault, Saint-Cristol et Brest,
il est proposé d'attribuer une subvention de 1 500 €.

- NAUTIQUE CLUB LUNEVILLOIS
Pour la participation de sept nageuses et nageurs aux Championnats de France à Angers, Canet- en-Roussillon, Lons-le-Saunier et Paris la Villette,
il est proposé d'attribuer une subvention de 708 €.

- HANDISPORT LUNEVILLE
Pour la participation de dix-huit athlètes aux Championnats de France à Montpellier, Saint-Malo, Reims, Le May sur Evre, Castres et Epinal,
il est proposé d'attribuer une subvention de 535 €.

- TENNIS CLUB LUNEVILLE
Pour la participation de deux athlètes aux Championnats de France à Mulhouse et au Touquet,
il est proposé d'attribuer une subvention de 82 €.

- TIR SPORTIF DE LUNEVILLE
Pour la participation de deux athlètes aux Championnats de France de tir de vitesse à Cavaillon,
il est proposé d'attribuer une subvention de 134 €.

- LUNEVILLE ATHLETIC CLUB
Pour la participation d'une athlète aux Championnats de France à Chateauroux et à Nantes,
il est proposé d'attribuer une subvention de 130 €.

- CLUB HALTEROPHILE LUNEVILLE
Pour la participation de deux athlètes aux Championnats de France de force athlétique à Linas,
il est proposé d'attribuer une subvention de 84 €.

AVIS FAVORABLE à l'unanimité du comité de l'Office des Sports en date du 9 novembre 2016.

B – FORMATION D'EDUCATEURS ET DE JUGES ARBITRES

▶ FORMATION ARBITRAGES, EDUCATEURS FEDERAUX

- 420 € à La Lorraine Gymnastique Lunéville pour douze formations,
- 150 € à Physic Gym pour deux formations,
- 95 € à l'Amicale Lunévilloise de Tennis de Table pour trois formations,
- 185 € au Luneville Athletic Club pour trois formations,
- 150 € au Nautique Club Lunévillois pour trois formations.

▶ BREVET PROFESSIONNEL

- 300 € à la Lorraine Gymnastique.

AVIS FAVORABLE à l'unanimité du comité de l'Office des Sports en date du 9 novembre 2016.

C – PRIME DE MONTEE

- 600 € au Football Club Lunéville pour l'accession de l'équipe 1 au niveau « Championnat de France Amateur 2 »
- 300 € au Sporting Club Handball Lunéville, pour l'accession de l'équipe 1 senior au niveau « Excellence Régionale »
- 300 € au Rugby Club de Lunéville, pour l'accession de l'équipe 1 senior au niveau «1ère série Régionale ».

AVIS FAVORABLE à l'unanimité du comité de l'Office des Sports en date du 9 novembre 2016.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (Mme DI SANGRO ne participe pas au vote),
Après avis de sa Commission des Sports,

- décide d'attribuer une subvention de :

✓ 131 € Amicale Lunévilloise de Tennis de Table,
✓ 1145 € à la Lorraine Gymnastique Lunéville,
✓ 1500 € au Centre Equestre La Galopade,
✓ 469 € au Cercle d'Escrime Lunévillois,
✓ 172 € à la Carache Lunévilloise,
✓ 1500 € au Sport Orientation Lunéville,
✓ 858 € au Nautique Club Lunévillois,
✓ 535 € à Handisport Lunéville,
✓ 134 € au Tir Sportif de Lunéville,
✓ 82 € au Tennis Club de Lunéville,
✓ 600 € au FC Lunéville,
✓ 300 € au Rugby Club Lunéville,
✓ 300 € au Sporting Club Lunéville Handball,
✓ 315 € au Lunéville Athlétic Club,
✓ 84 € au Club Haltérophile Lunéville,
✓ 150 € à Physic Gym.

- précise que les crédits nécessaires figurent au B.P. 2016, nature 6574, fonction 40, enveloppe 23153.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le huit décembre deux mille seize.

POUR EXPÉDITION CONFORME
LE MAIRE,
JACQUES LAMBLIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-215403296-20161208-2016-348-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/12/2016

Ville de LUNÉVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-348

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 8 DECEMBRE 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 1er décembre 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mme VELTIN-DESSAUVAGES, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mmes JOCHAUD DU PLESSIX, WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mme DI MARINO, M. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : Mme VIROUX (pouvoir M. LEFEUVRE), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme LASSUS (pouvoir Mme PAILLARD), M. AUBERT (pouvoir M. BREGEARD), Mme RELOT (pouvoir Mme BAGARD), M. GRANDJEAN (pouvoir Mme DI MARINO).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 13 décembre 2016.

OBJET : SPORTS – VERSEMENT DE SUBVENTIONS – ASSOCIATIONS SPORTIVES
RAPPORTEUR : M. BARDOT

1 - RUGBY CLUB LUNEVILLOIS

Le collège Bichat a ouvert, en 2009, une Section Sportive Rugby pour les classes de 6ème, 5ème et 4ème et fonctionne cette année avec 14 élèves.

Dans le cadre du développement du rugby sur le Lunévillois, la Ville a souhaité soutenir cette action en versant une subvention d'un montant de 500 €, à laquelle s'ajoutent 20 € par enfant inscrit, soit 780 €, pour contribuer au financement du poste de cadre sportif chargé de l'encadrement et mis à disposition par le club local.

La commission propose une subvention de 780 €.

2 – ASSOCIATION SPORTIVE LYCEE BOUTET DE MONVEL

Fruit d'un partenariat avec le Rugby Club Lunévillois, le lycée Boutet de Monvel a ouvert, en 2007, une section sportive rugby.

Afin de réduire les frais d'inscription des familles et ainsi favoriser l'accès au plus grand nombre, il avait été décidé d'attribuer 500 € à la section sportive pour le fonctionnement, auxquels s'additionnaient 20 € par enfant inscrit.

Le succès grandissant de ce dispositif a permis, pour l'année scolaire 2016/2017, d'inscrire 35 élèves de plusieurs classes, soit 1 200 €.

La commission propose une subvention de 1200 €.

3 – FC LUNÉVILLE/SECTION SPORTIVE FOOTBALL COLLEGE BICHAT/GUERIN et LYCEE BICHAT

Le collège Ernest Bichat a ouvert, en 2008, une Section Sportive Football pour les élèves de 6eme, 5eme, 4eme et 3eme.

Ce dispositif rencontrant un grand succès, le FC Lunéville a décidé de l'étendre au Collège Charles Guérin à la rentrée 2015 et au Lycée Ernest Bichat pour cette rentrée 2016. Ces deux sections font partie intégrante du projet éducatif du collège et du lycée d'une part, du projet d'enseignement de l'EPS d'autre part.

Dans le cadre du développement du football sur le Lunévillois, la Ville a souhaité soutenir cette action en versant une subvention d'un montant de 500 € par section, à laquelle s'ajoutent 20 € par élève inscrit, soit 1 920 €, pour contribuer au financement des postes de cadre sportif chargés de l'encadrement et mis à disposition par le club local.

Pour cette année scolaire 2016/2017, ce sont quarante-six élèves, filles et garçons, qui sont concernées.

La commission propose une subvention de 1 920 €.

4 – LUNEVILLE ATHLETIC CLUB

Le club d'athlétisme de Lunéville organisera au stade Fenal, le 10 décembre 2016, son cross annuel, qui regroupera 500 athlètes.

Afin de faire face aux frais d'organisation, le club sollicite une aide financière de la Ville.

Le budget prévisionnel de la manifestation est de 4 150 €.

La commission propose une subvention de 300 €.

5 – LES ARCHERS LUNEVILLOIS

L'association des Archers Lunévillois organisera au Complexe Sportif Charles Berte, le 11 décembre 2016, un concours qualificatif pour les Championnats de France. Une centaine de participants femmes et hommes sont attendus lors de cette journée.

Afin de faire face aux frais d'organisation, le club sollicite une aide financière de la Ville.

Le budget prévisionnel de la manifestation est de 3 170 €.

La commission propose une subvention de 300 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (Mme DI SANGRO ne participe pas au vote),
Après avis de sa Commission des Sports,

- décide d'attribuer :

- 780 € au Rugby Club Lunévillois,
- 1 200 € à l'association sportive du lycée Boutet de Monvel,
- 1 920 € au FC Lunéville,
- 300 € au Lunéville Athletic Club,
- 300 € aux Archers Lunévillois.

- précise que les crédits nécessaires figurent au B.P. 2016, nature 6574, fonction 40, enveloppe 23153.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le huit décembre deux mille seize.

POUR EXPEDITION CONFORME
LE MAIRE,
JACQUES LAMBLIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-215403296-20161208-2016-349-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/12/2016

Ville de LUNÉVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-349

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 8 DECEMBRE 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 1er décembre 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mme VELTIN-DESSAUVAGES, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mmes JOCHAUD DU PLESSIX, WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mme DI MARINO, M. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : Mme VIROUX (pouvoir M. LEFEUVRE), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme LASSUS (pouvoir Mme PAILLARD), M. AUBERT (pouvoir M. BREGEARD), Mme RELOT (pouvoir Mme BAGARD), M. GRANDJEAN (pouvoir Mme DI MARINO).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 13 décembre 2016.

OBJET : SPORTS - OPERATION SPORTS VACANCES 2016 - SUBVENTIONS AUX CLUBS SPORTIFS LUNEVILLOIS
RAPPORTEUR : M. BARDOT

L'opération «Sports Vacances» 2016 est terminée.

Le bilan est le suivant :

PARTICIPATION		SÉANCES	HEURES
Associations	Enfants		
15	**4642**	**307**	**501,25**

Les clubs sportifs ayant participé à l'opération se partageront la subvention municipale d'un montant de 8 500 € selon l'état joint en annexe.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission des Sports,

- décide que la somme de 8 497 € destinée à l'Opération «Sports Vacances» 2016 sera répartie aux divers clubs participants selon l'état ci-joint,

- précise que les crédits sont inscrits au B.P 2016, nature 6574, fonction 40, enveloppe 23154.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le huit décembre deux mille seize.

POUR EXPÉDITION CONFORME
LE MAIRE,
JACQUES LAMBLIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-215403296-20161208-2016-350-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/12/2016

Ville de LUNÉVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-350

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 8 DECEMBRE 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 1er décembre 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mme VELTIN-DESSAUVAGES, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mmes JOCHAUD DU PLESSIX, WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mme DI MARINO, M. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : Mme VIROUX (pouvoir M. LEFEUVRE), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme LASSUS (pouvoir Mme PAILLARD), M. AUBERT (pouvoir M. BREGEARD), Mme RELOT (pouvoir Mme BAGARD), M. GRANDJEAN (pouvoir Mme DI MARINO).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 13 décembre 2016.

OBJET : AFFAIRES CULTURELLES – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE LUNEVILLE ET LA MERIDIENNE - THEATRE DE LUNEVILLE
RAPPORTEUR : M. TALLOT

Par une délibération du 8 décembre 2011, la Ville de Lunéville a conféré au Théâtre le statut de régie personnalisée afin de lui faire bénéficier de la personnalité morale et de l'autonomie financière, dispositions mieux adaptées pour lui permettre de remplir ses missions de scène conventionnée, le contrôle de la Ville s'exerçant par sa représentation au sein du Conseil d'Administration.

Pour fixer les termes du partenariat entre la Ville et la Régie, trois conventions ont été signées par les deux parties le 12 avril 2012 :
- une convention de partenariat,
- une convention de prestations de services, détaillant les prestations et services de la Ville au bénéfice de la Régie, valorisés forfaitairement à hauteur de 20 000 € par an,
- une convention de mise à disposition de locaux, précisant les modalités de cette mise à disposition.

Cette convention étant arrivée à échéance, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer une unique convention, dite « d'objectifs et de moyens », actualisant la précédente convention de partenariat et intégrant l'ensemble des éléments des deux conventions complémentaires ci-dessus évoquées.

La convention d'objectifs et de moyens, sous réserve d'approbation par le Conseil Municipal et par le Conseil d'Administration de La Méridienne - Théâtre de Lunéville, prendra effet à compter du 1er janvier 2017, pour une durée de 4 ans. Sur le plan financier, elle engage la Ville de Lunéville à verser à la Régie une subvention de fonctionnement annuelle d'un montant de 807 000 €, et elle engage la Régie à verser à la Ville de Lunéville les sommes de 10 000 € correspondant aux moyens alloués, et de 108 041,50 € au total correspondant aux loyers des locaux mis à disposition.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer cette convention.

Le Conseil Municipal, à la majorité (Contre : MM. BAUCHE, DELBARRE),
Après avis de sa Commission des Finances,

- autorise le Maire à signer la convention, annexée à la présente délibération, d'objectifs et de moyens avec la Méridienne - Théâtre de Lunéville,

- s'engage à inscrire au Budget, chaque année, la somme de 807 000 € correspondant à la subvention à verser à la Méridienne - Théâtre de Lunéville,

- précise que la recette de 10 000 € afférente au remboursement des moyens alloués est prévue au B.P. 2017 du budget principal, nature 70878, enveloppe 18830 et que les recettes perçues pour la mise à disposition du théâtre et des niveaux 1 et 2 d'Erckmann sont prévues sur le budget locations nature 752,

- confirme que tout avenant à cette convention devra faire l'objet d'une délibération du Conseil Municipal.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le huit décembre deux mille seize.

POUR EXPÉDITION CONFORME
LE MAIRE,
JACQUES LAMBLIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403296-20161208-2016-351-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2016

Ville de LUNÉVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-351

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 8 DECEMBRE 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 1er décembre 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mme VELTIN-DESSAUVAGES, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mmes JOCHAUD DU PLESSIX, WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mme DI MARINO, M. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : Mme VIROUX (pouvoir M. LEFEUVRE), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme LASSUS (pouvoir Mme PAILLARD), M. AUBERT (pouvoir M. BREGEARD), Mme RELOT (pouvoir Mme BAGARD), M. GRANDJEAN (pouvoir Mme DI MARINO).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 13 décembre 2016.

OBJET : ASSURANCES : RESPONSABILITE DES TIERS – REGLEMENT DE SINISTRE
RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

Dans le cadre d'un sinistre « responsabilité des tiers », à savoir la dégradation d'une porte d'entrée à l'école René Haby lors d'une tentative de vol entre le 16 et le 24 décembre 2011, le Centre de Semi Liberté de Maxéville vient de nous faire parvenir une indemnité d'un montant de 405,68 euros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission des Finances,

- accepte le versement d'indemnité pour un montant de 405,68 euros,

- précise que la recette sera imputée sur la nature 7788, fonction 01, enveloppe 4982.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le huit décembre deux mille seize.

POUR EXPEDITION CONFORME
LE MAIRE
JACQUES LAMBLIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-215403296-20161208-2016-352-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/12/2016

Ville de LUNÉVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-352

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 8 DECEMBRE 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 1er décembre 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mme VELTIN-DESSAUVAGES, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mmes JOCHAUD DU PLESSIX, WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mme DI MARINO, M. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : Mme VIROUX (pouvoir M. LEFEUVRE), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme LASSUS (pouvoir Mme PAILLARD), M. AUBERT (pouvoir M. BREGEARD), Mme RELOT (pouvoir Mme BAGARD), M. GRANDJEAN (pouvoir Mme DI MARINO).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 13 décembre 2016.

OBJET : URBANISME – DEBAT PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU PLUI
RAPPORTEUR : Mme PAILLARD

Le Conseil Communautaire a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal par délibération du 22 octobre 2015.

Le Projet d'Aménagement et Développement Durable (PADD) est un élément constitutif du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Il expose le projet du territoire de la Communauté de Communes du Lunévillois et définit des orientations générales d'aménagement, d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, d'équipement, de protection des espaces et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

La loi garantit la prise en compte de l'avis de chacune des 15 communes de la Communauté de Communes du Lunévillois en rendant obligatoire l'organisation d'un débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) au sein de chaque conseil municipal (article L123-9 du code de l'urbanisme).

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'engager un débat à partir d'un exposé général sur les orientations relatives à l'élaboration du PADD.

Le Conseil Municipal,
Après avis de sa Commission Développement et Aménagement de la Ville,

- prend acte que le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) était joint à la convocation du présent Conseil,

- prend acte du débat sur le PADD.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le huit décembre deux mille seize.

POUR EXPÉDITION CONFORME
LE MAIRE,
JACQUES LAMBLIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-215403296-20161208-2016-353-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/12/2016

Ville de LUNÉVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-353

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 8 DECEMBRE 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 1er décembre 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mme VELTIN-DESSAUVAGES, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mmes JOCHAUD DU PLESSIX, WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mme DI MARINO, M. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : Mme VIROUX (pouvoir M. LEFEUVRE), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme LASSUS (pouvoir Mme PAILLARD), M. AUBERT (pouvoir M. BREGEARD), Mme RELOT (pouvoir Mme BAGARD), M. GRANDJEAN (pouvoir Mme DI MARINO).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 13 décembre 2016.

OBJET : DOMAINE COMMUNAL - TRANSFERT DE JOUISSANCE DES BIENS MEUBLES DU TEMPLE DE LUNÉVILLE
RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

L'Église protestante unie de Lunéville et l'Église protestante unie de Verdun ont décidé de leur dissolution au bénéfice de l'association cultuelle de l'Église protestante unie du Plateau Lorrain.

Cette dissolution implique le transfert des biens de ces deux églises qui nécessite un décret en Conseil d'État dans la mesure où les biens concernés proviennent d'établissements publics du culte supprimés par la loi du 9 décembre 1905.

En effet, l'association cultuelle de l'Église protestante unie de Lunéville a depuis 1906 la jouissance du reliquat subsistant des meubles contenus dans le temple de Lunéville, lui-même acheté par ladite association cultuelle à la commune en 1907.

Conformément aux dispositions de la loi du 9 décembre 1905, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le transfert de la jouissance légale du reliquat des biens meubles contenus dans le temple de Lunéville au profit de l'association cultuelle de l'Église protestante unie du Plateau Lorrain.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission Développement et Aménagement de la Ville,

- approuve le transfert de la jouissance légale du reliquat des biens meubles contenus dans le temple de Lunéville au profit de l'association cultuelle de l'Église protestante unie du Plateau Lorrain.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le huit décembre deux mille seize.

POUR EXPEDITION CONFORME
LE MAIRE,
JACQUES LAMBLIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-215403296-20161208-2016-354-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/12/2016

Ville de LUNÉVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-354

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 8 DECEMBRE 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 1er décembre 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mme VELTIN-DESSAUVAGES, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mmes JOCHAUD DU PLESSIX, WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mme DI MARINO, M. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : Mme VIROUX (pouvoir M. LEFEUVRE), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme LASSUS (pouvoir Mme PAILLARD), M. AUBERT (pouvoir M. BREGEARD), Mme RELOT (pouvoir Mme BAGARD), M. GRANDJEAN (pouvoir Mme DI MARINO).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 13 décembre 2016.

OBJET : DOMAINE COMMUNAL – CESSION D'UN TERRAIN RUE MESSIER A L'OPH
RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

Dans le cadre de la rénovation urbaine du quartier Niederbronn-Zola, l'Office Public de l'Habitat de Lunéville a procédé à la reconstruction de 7 immeubles rue Charles Messier, dont 2 se situent sur un terrain propriété de la Ville de Lunéville.

Afin de ne pas retarder les travaux, la Ville de Lunéville a autorisé l'OPH à procéder à la construction sur ce terrain, les deux parties étant convenues de régulariser cette situation ultérieurement.

Les constructions étant désormais achevées, il convient de procéder à la cession du terrain. Le cabinet de géomètre Anne SABATER a réalisé, en date du 9 février 2015, un document d'arpentage, joint à la présente délibération, qui permet de délimiter l'emprise foncière concernée.

Cette vente s'inscrivant dans la convention de rénovation urbaine au titre de la reconstruction de logements sociaux sur le quartier prioritaire Niederbronn-Zola, son prix a été fixé à l'euro symbolique.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser la cession de la parcelle cadastrée en section AH n°565, d'une superficie de 1 842 m² et sise rue Charles Messier à Lunéville, au profit de l'Office Public de l'Habitat de Lunéville, au prix de 1 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise la cession de la parcelle cadastrée section AH n°565, d'une superficie de 1 842 m² et sise rue Charles Messier à Lunéville, au profit de l'Office Public de l'Habitat de Lunéville,

- fixe le prix de cette cession à 1 €,

- autorise Mme Catherine PAILLARD, 1ère Adjointe Municipale, à signer l'acte administratif de vente à intervenir.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le huit décembre deux mille seize.

POUR EXPÉDITION CONFORME
LE MAIRE,
JACQUES LAMBLIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-215403296-20161208-2016_355-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/12/2016

Ville de LUNÉVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-355

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 8 DECEMBRE 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 1er décembre 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, MM. BREGEARD, TALLOT, Mme VELTIN-DESSAUVAGES, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mmes JOCHAUD DU PLESSIX, WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mme DI MARINO, M. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : Mme VIROUX (pouvoir M. LEFEUVRE), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme LASSUS (pouvoir Mme PAILLARD), M. AUBERT (pouvoir M. BREGEARD), Mme RELOT (pouvoir Mme BAGARD), M. GRANDJEAN (pouvoir Mme DI MARINO).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 13 décembre 2016.

OBJET : FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES POUR LA CUISINE CENTRALE ET LES AUTRES SERVICES DE LA VILLE
RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

Les marchés de fourniture de denrées alimentaires conclus par la Ville de Lunéville arrivent à échéance le 31 décembre 2016. Aussi une procédure sous forme d'appel d'offres ouvert (articles 67 et 68 du décret n° 2016-360) a-t-elle été lancée le 19 octobre 2016 afin de désigner de nouveaux titulaires pour la totalité des contrats concernés.

Les marchés prendont effet au 1er janvier 2017 et seront renouvelables expréssement 3 fois pour les années 2018, 2019 et 2020.

La consultation comporte 13 lots, à savoir :

- Lot 1 viande de boucherie fraîche
- Lot 2 produits surgelés
- Lot 3 volailles fraîches
- Lot 4 poissons frais
- Lot 5 fruits et légumes frais
- Lot 6 beurre - œufs - fromages
- Lot 7 pain frais
- Lot 8 produits d'épicerie et conserves
- Lot 9 boissons non alcoolisées
- Lot 10 champagne et boissons alcoolisées

- Lot 11 viande de boucherie fraîche issue de l'agriculture durable et filières courtes
- Lot 12 fruits et légumes frais de saison issus de l'agriculture durable et filières courtes
- Lot 13 beurre - œufs - fromages - PDT 4ème gamme issus de l'agriculture durable et filières courtes

Le 2 décembre 2016, la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie en vue de l'attribution des marchés.

Après analyse des offres, les résultats sont les suivants :

Lot n° 1 - viande de boucherie fraîche

Société PASSION FROID EST groupe POMONA - 12 rue du bois Jacquot - B.P. 10075 - 54670 MILLERY

Lot n° 2 - produits surgelés

Société PASSION FROID EST groupe POMONA - 12 rue du bois Jacquot - B.P. 10075 - 54670 MILLERY

Lot n° 3 - volailles fraîches

Société PASSION FROID EST groupe POMONA - 12 rue du bois Jacquot - B.P. 10075 - 54670 MILLERY

Lot n° 4 - poissons frais

Aucune offre n'ayant été réceptionnée pour ce lot, celui-ci sera relancé selon la procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence conformément à l'article 30-1-2° du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016

Lot n° 5 - fruits et légumes frais

Aucune offre n'ayant été réceptionnée pour ce lot, celui-ci sera relancé selon la procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence conformément à l'article 30-1-2° du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016

Lot n° 6 - beurre - œufs - fromages

Société PASSION FROID EST groupe POMONA - 12 rue du bois Jacquot - B.P. 10075 - 54670 MILLERY

Lot n° 7 - pain frais

Boulangerie ANGE - 19 rue du Tuilier - 54300 MONCEL-LES-LUNEVILLE

Lot n° 8 - produits d'épicerie et conserves

Société TRANSGOURMET Lorraine - 753 rue Pierre et Marie Curie - 54710 LUDRES

Lot n° 9 - boissons non alcoolisées

Société REGA GIRAY 57-54 - 356 impasse Clément Ader - 54710 LUDRES

Lot n° 10 - champagne et boissons alcoolisées

Société LES CAVES SAINT-CHARLES - 10 rue Charles Chatton - 54300 MARAINVILLER

Lot n° 11 - viande de boucherie fraîche issue de l'agriculture durable et filières courtes

Association LES FERMIERS LORRAINS - 9 rue de la Vologne - 54520 LAXOU

Lot n° 12 - fruits et légumes frais de saison issus de l'agriculture durable et filières courtes

Association LES FERMIERS LORRAINS - 9 rue de la Vologne - 54520 LAXOU

Lot n° 13 - beurre - œufs - fromages - PDT 4ème gamme issus de l'agriculture durable et filières courtes

Association LES FERMIERS LORRAINS - 9 rue de la Vologne - 54520 LAXOU

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (Abstentions : MM. BAUCHE, DELBARRE),

- autorise le Maire à signer les marchés à intervenir avec les sociétés suivantes :

Lot n° 1 - viande de boucherie fraîche

Société PASSION FROID EST groupe POMONA - 12 rue du bois Jacquot - B.P. 10075 - 54670 MILLERY

Lot n° 2 - produits surgelés

Société PASSION FROID EST groupe POMONA - 12 rue du bois Jacquot - B.P. 10075 - 54670 MILLERY

Lot n° 3 - volailles fraîches

Société PASSION FROID EST groupe POMONA - 12 rue du bois Jacquot - B.P. 10075 - 54670 MILLERY

Lot n° 4 - poissons frais

Aucune offre n'ayant été réceptionnée pour ce lot, celui-ci sera relancé selon la procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence conformément à l'article 30-1-2° du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016

Lot n° 5 - fruits et légumes frais

Aucune offre n'ayant été réceptionnée pour ce lot, celui-ci sera relancé selon la procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence conformément à l'article 30-1-2° du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016

Lot n° 6 - beurre - œufs - fromages

Société PASSION FROID EST groupe POMONA - 12 rue du bois Jacquot - B.P. 10075 - 54670 MILLERY

Lot n° 7 - pain frais

Boulangerie ANGE - 19 rue du Tuilier - 54300 MONCEL-LES-LUNEVILLE

Lot n° 8 - produits d'épicerie et conserves

Société TRANSGOURMET Lorraine - 753 rue Pierre et Marie Curie - 54710 LUDRES

Lot n° 9 - boissons non alcoolisées

Société REGA GIRAY 57-54 - 356 impasse Clément Ader - 54710 LUDRES

Lot n° 10 - champagne et boissons alcoolisées

Société LES CAVES SAINT-CHARLES - 10 rue Charles Chatton - 54300 MARAINVILLER

Lot n° 11 - viande de boucherie fraîche issue de l'agriculture durable et filières courtes

Association LES FERMIERS LORRAINS - 9 rue de la Vologne - 54520 LAXOU

Lot n° 12 - fruits et légumes frais de saison issus de l'agriculture durable et filières courtes

Association LES FERMIERS LORRAINS - 9 rue de la Vologne - 54520 LAXOU

Lot n° 13 - beurre - œufs - fromages - PDT 4ème gamme issus de l'agriculture durable et filières courtes

Association LES FERMIERS LORRAINS - 9 rue de la Vologne - 54520 LAXOU

- s'engage à inscrire les crédits au budget primitif 2017 nature 60623, enveloppe 99.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le huit décembre deux mille seize.

POUR EXPÉDITION CONFORME
LE MAIRE,
JACQUES LAMBLIN